

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 30 juin 2025 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-63

Objet : Marché n° 25DTV02 - « Caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des encombrants » - Attribution

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, DELPRAT, GAUTIER,
MM. BOCQUET, BONNET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER,
GENIÈS, GUEVEL, LECUYER (supplée M. DIDIER), MAQUIN,
MELLA, MOIZARD (supplée Mme CAUMONT), MURRU, PY,
VASCONCELOS, VENNE, ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, NANTHAVONG (supplée Mme MOSOLO),
POTIER.
MM. BATTAGLIA, KOURDIAN (supplée TESSE), MAURAY,
GOMES.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA, GAUBOUR.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (3)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. DOMINGUEZ (Pouvoir à M. BOUCHE),

CA PLAINE VALLEE

Mme MEGRET (Pouvoir à M. BATTAGLIA),
M. LAGIER (Pouvoir à Mme HINGANT).

Etaient absents excusés : (21)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, JASZECK, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. DOMETZ, ETHODET NKAKE, HADDAD, JOURNAUX,
LEROUX, MALLARD, PINTO DA COSTA, SERVIERES, THOREAU,
VERMEULEN, YALAP, ZINAOU.

CA PLAINE VALLEE

Mmes SCALZOLARO, SECNAZI, TORDJMAN,

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. FAUVIN, MANSOUX.

Monsieur BOUCHE expose :

Bases légales

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2 et R. 2161-2 et suivants,

Vu la délibération n°21-60 pour le marché 21SVESVM003 relatif aux caractérisations des encombrants, arrivant à échéance le 18 octobre 2025,

Vu la délibération n°22-43 pour le marché 21SVE004 relatif aux caractérisations des OMr, arrivant à échéance le 4 juillet 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 juin 2025,

Contexte

Le Sigidurs cherche à améliorer sa connaissance de la nature des flux entrants sur le centre de valorisation énergétique (CVE), ainsi que de ceux réceptionnés sur sa filière de valorisation/traitement des encombrants. Il a donc besoin de résultats d'analyses fiables et statistiquement éprouvés sur la composition des OMr et des encombrants issus de la collecte des ménages, des déchèteries et des centres techniques municipaux.

Il doit également réaliser des analyses, réglementaires ou non, afin de permettre le traitement des déchets dans les meilleures conditions possibles.

Par délibération, le comité syndical autorisait la signature des marchés suivants :

- Délibération n°21-60 pour le marché 21SVESVM003 relatif aux caractérisations des encombrants, arrivant à échéance le 18 octobre 2025
- Délibération n°22-43 pour le marché 21SVE004 relatif aux caractérisations des OMr, arrivant à échéance le 4 juillet 2025.

Ainsi, une nouvelle consultation a été organisée pour assurer la continuité de service.

Objet et durée du marché

Le présent marché n°25DTV02, passé en appel d'offre ouvert, porte sur la réalisation de caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des encombrants.

Il comporte 2 lots distincts :

- Lot 1 : Caractérisation des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
- Lot 2 : Caractérisation des encombrants

La durée de ce marché est d'un an, reconductible trois fois pour une période d'un an.

Critère d'analyse des offres pour les lots n° 1 et 2 :

Les offres ont fait l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

- **Critère n° 1 : Prix (50%)**

Le critère prix est jugé à partir de l'acte d'engagement et du DPGF pour la partie forfaitaire que les candidats doivent remplir et remettre à l'appui de leur offre.

L'offre la moins disante obtiendra la note maximum sur le critère prix. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectue par application de la formule suivante :

$$\text{Note sur 50 points} = \frac{\text{Prix du moins disant}}{\text{Prix analysé}} \times 50$$

➤ **Critère n° 2 : Valeur technique (50%)**

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique du candidat selon les sous-critères suivants :

- Moyens humains (20 points) ;
- Moyens techniques (10 points) ;
- Organisation logistique / approche méthodologique (40 points) ;
- Présentation des résultats (30 points).

Les critères et pondérations mentionnés ci-dessus découlent des enseignements acquis sur les précédents marchés et visent à retenir les prestations les plus compétitives.

Déroulement de la consultation

Sur le lot n°1, trois entreprises se sont portées candidates : Terra, Verdicité et Optae.

Sur le lot n° 2, deux entreprises se sont portées candidates : Terra et Verdicité.

Concernant le lot n°1, les candidats Terra et Optae n'ont pas complètement rempli le bordereau des prix ni le Détail Quantitatif Estimatif, empêchant l'analyse du critère valeur économique. Ces offres ont été déclarées irrégulières.

Attribution du marché

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont attribué, le 16 juin dernier, sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation, pour :

Lot n° 1 – VERDICITE ;

Lot n° 2 – TERRA.

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'attribution du marché n° 25DTV02 - « Caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des encombrants » aux entreprises suivantes :

Lot n° 1 – VERDICITE ;

Lot n° 2 – TERRA.

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes décisions et mener toutes actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à sa notification au nom et pour le compte du Sigidurs, puis à prendre toutes décisions nécessaires à son exécution.

Visa

- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution de ce marché seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le Président du Sigidurs,

**Le Secrétaire de séance,
Patrice GEBAUER**



Acte exécutoire le 10/07/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 10/07/25)